

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CORPS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

BIR n°29 du 15 mai 2017  
Réf : DRH

#### **ANNULE ET REMPLACE PRECEDENT ARRETE**

Vous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans les corps de personnels administratifs.

## La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 relatif au statut des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat
- Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif au statut des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er** - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2017/2018 est fixée ainsi :

- Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, président ;
- Madame Caroline Sbaffo, cheffe du bureau des personnels ouvriers et de service, de surveillance, ITRF et agents non titulaires, DPATSS2
- Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 26 avril 2017

Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène

